|  |  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| Élaboration du parcoursAvenir dans le cadre du projet d’établissement | Il y a peu de réflexions au sein desdifférentes instances de l’établissement(conseil d’enseignement, conseil pédagogique, conseil de la vie collégienne, conseil de la vie lycéenne) sur la mise en cohérence de temps, d’actions, d’apports disciplinaires permettant l’installation du parcours Avenir. |  |  |  |  | Des réflexions menées au sein des différentes instances de l’établissement (conseil d’enseignement, conseil pédagogique, conseil de la vie collégienne, conseil de la vie lycéenne) ont établi une carte cohérente du parcours Avenir. |
| La majorité des interventions liées au parcours Avenir concerne plutôt les niveaux d’orientation. |  |  |  |  | Les interventions liées au parcours Avenir s’inscrivent dans un programme global et cohérent qui concerne tous les niveaux. |
| Au sein de la classe, les interventions dédiées au parcours Avenir sont identiques pour tous les élèves sans qu’il y ait de travail individuel proposé. |  |  |  |  | Sont prévus au sein de la classe des travaux individuels, de groupe ou collectifs liés au parcours Avenir. |
| La progression des interventions est peu envisagée dans le cadre des transitions de niveaux, de cycles et du collège aux lycées. |  |  |  |  | Les transitions de niveaux, de cycles et du collège aux lycées sont élaborées collectivement avec les enseignants (y compris dans la transition collège/lycées). Une progression est prévue dans les changements de cycles. |
| Les interventions dévolues au parcours Avenir ne sont mises en œuvre que dans quelques dispositifs pédagogiques de l’établissement (EPI, heures de vie de classe, AP, enseignements d’exploration, stages). |  |  |  |  | Les interventions dévolues au parcours Avenir sont prises en compte dans l’ensemble des dispositifs pédagogiques de l’établissement (EPI, heures de vie de classe, AP, enseignements d’exploration, stages) et dans les heures de cours en lien avec toutes les disciplines et avec le socle commun. |
| Les interventions proposées portent essentiellement sur un seul objectif du parcours Avenir. |  |  |  |  | Les interventions développées portent sur les trois objectifs du parcours Avenir de façon équilibrée. |
| Le/la conseiller/ère d’orientation-psychologue est peu associé/e à l’élaboration de la carte du parcours Avenir. |  |  |  |  | Le/la conseiller/ère d’orientation-psychologue contribue activement à l’élaboration de la carte du parcours Avenir. |
| Seules quelques interventions concernant l’orientation sont mentionnées dans le projet d’établissement, sans lien explicite avec le parcours Avenir. |  |  |  |  | Le parcours Avenir constitue le cadre du volet orientation du projet d’établissement. |

|  |  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| Information et mise en œuvre | Seule une information générale est adressée aux enseignants par le/la chef/fe d’établissement sans prévoir une réflexion et un travail d’équipe. |  |  |  |  | Le/la chef/fe d’établissement développe une communication détaillée auprès de toute l’équipe pédagogique sur le parcours Avenir (plaquette, intervention lors de réunions avec les enseignants) et favorise les temps de travail en équipe. |
| Une information partielle sur le parcours Avenir est délivrée aux parents en début d’année. |  |  |  |  | Les parents sont destinataires d’une information spécifique sur le parcours Avenir. Ils sont sollicités pour participer à des interventions pour le parcours Avenir dans un cadre défini avec les enseignants au niveau de l’établissement. |
| Peu d’interventions menées sur le parcours Avenir sont présentées au sein du conseil de classe collectivement et individuellement. |  |  |  |  | Les interventions menées font l’objet d’une présentation au cours du conseil de classe collectivement et individuellement. Elles peuvent figurer sur le livret de compétences. |

|  |  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| Acteurs impliqués | Seuls quelques personnels s’impliquent dans la mise en œuvre du parcours. |  |  |  |  | Toute l’équipe éducative de l’établissement s’implique dans la mise en œuvre du parcours (enseignants, enseignants-documentalistes, CPE, COP). |
| La sollicitation des IA-IPR est faible. L’ancrage disciplinaire est peu réalisé par les enseignants. |  |  |  |  | L’appui des IA-IPR est sollicité et un travail avec l’équipe pédagogique est mené afin d’ancrer les interventions dans les champs disciplinaires et interdisciplinaires. |
| Quelques partenariats sont établis avec des entreprises, associations, collectivités territoriales, etc. Il n’y a pas de cadre défini régulant les actions partenariales. |  |  |  |  | Les partenariats sont mutualisés et optimisés au niveau du réseau d’établissement. Un répertoire des ressources a été élaboré à partir des ressources de chaque établissement. Un cadre défini existe qui régule chaque action partenariale au niveau de l’établissement. |
| Le/la conseiller/ère d’orientation-psychologue intervient peu dans l’élaboration et le déroulement des interventions. |  |  |  |  | Le/la conseiller/ère d’orientation-psychologue participe à la définition, à l’organisation et au déroulement de nombreuses interventions. |

|  |  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| Outils et ressources utilisés | Les ressources utilisées par les enseignants sont peu mutualisées au sein de l’établissement. |  |  |  |  | Les ressources sont répertoriées au sein de l’établissement et largement diffusées en lien avec le/la professeur/e documentaliste et le/la conseiller/ère d’orientation-psychologue. |
| La mutualisation des ressources au niveau du réseau d’établissement est peu développée. |  |  |  |  | Tous les outils et ressources développés dans l’établissement sont mis à la disposition du réseau d’établissement. |
| Les enseignants sont peu formés à l’utilisation de l’application Folios. |  |  |  |  | Une formation locale à destination des enseignants est organisée par le/la chef/fe d’établissement et une réflexion de l’équipe pédagogique est engagée pour définir les modalités d’utilisation de Folios. |
| L’application Folios n’est encore utilisée que par quelques enseignants avec leurs élèves. |  |  |  |  | L’utilisation de Folios s’inscrit dans le cadre d’une démarche pédagogique adoptée par tous les enseignants pour tous les élèves. |

|  |  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| Évaluation des interventions mises en place | Une évaluation de la mise en œuvre du parcours Avenir n’est pas encore prévue. |  |  |  |  | L’évaluation de la mise en œuvre du parcours Avenir est prévue dans le cadre du projet d’établissement. |
| L’évaluation ne mobilise pas l’avis des élèves et des familles. |  |  |  |  | L’évaluation permet de prendre en compte le retour des élèves et des familles sur les actions proposées. |